

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Interpellation (ordinaire)  
**Titre :** Mobilité inclusive à la Plaine du Loup, passons aux actes !  
**Initiant-e(-s) :** Françoise Piron

---

De nombreuses places PMR ont été supprimées aux Plaines-du-Loup, excluant de fait les personnes à mobilité réduite et contredisant les objectifs d'inclusion de l'écoquartier. Par ailleurs, aucune place pour motos et scooters n'a été prévue, alors que 1250 logements et de nombreux emplois ont vu le jour. Comment prétendre tendre vers une mobilité réellement inclusive dans ces conditions ?

[De nombreuses places de parc réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ont été supprimées dans le quartier des Plaines-du-Loup. Entre novembre 2024 et l'été 2025, 14 à 18 places sont devenues inaccessibles en raison de l'installation de tables, bancs et jardinières en bois. Il n'en resterait aujourd'hui que deux.

Ces aménagements sont survenus alors que le quartier dispose déjà de nombreux bancs, et que les tables installées n'ont quasiment jamais été utilisées, ni en hiver, ni en été.

Cette situation revient de fait à exclure les personnes handicapées, en contradiction avec les objectifs d'inclusion affichés pour l'écoquartier. Le guide du projet Métamorphose (22 juin 2023), distribué en 2024, affirme pourtant que les personnes à mobilité réduite peuvent louer des places dans le quartier et que les visiteurs PMR peuvent se parquer, sous conditions, dans les rues piétonnes. La signalisation à l'entrée du quartier confirme d'ailleurs que le stationnement PMR y est autorisé.

Le problème touche également les rues adjacentes (chemin des Bossons, route des Plaines-du-Loup), où aucune place PMR n'a été prévue, malgré un potentiel évident d'aménagement. Seules subsistent des « pose-minutes » de 30 minutes, accessibles à toutes et tous.

Par ailleurs, aucune place pour les motos et scooters n'a été créée, alors même que 1250 logements et de nombreux emplois ont vu le jour dans le quartier. Ces véhicules – appelés à devenir électriques – sont pourtant de plus en plus utilisés, notamment par les jeunes du secteur de la Blécherette. Lors du vote lausannois approuvant l'écoquartier il n'avait jamais été question de les bannir des rues adjacentes.

]

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Comment la Municipalité justifie-t-elle la suppression de ces places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite dans le quartier des Plaines-du-Loup, alors même que l'écoquartier se veut exemplaire en matière d'inclusion ?
- Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre, et dans quels délais, pour rétablir ou créer des places PMR en nombre suffisant, tant dans l'écoquartier que dans

# Conseil communal de Lausanne

---

les rues adjacentes (chemin des Bossoms, route des Plaines-du-Loup) ?

- Pour quelles raisons aucune solution n'a été prévue pour le stationnement des motos et scooters malgré l'augmentation importante de la population et des emplois, et la Municipalité compte-t-elle remédier à cette absence d'infrastructures ?
  - Pourquoi la politique de stationnement autour de l'écoquartier ignore-t-elle en grande partie la transition vers les motorisations électriques, y compris pour les motos et scooters — dont certains modèles sont pourtant conçus pour les seniors et les personnes à mobilité réduite ?
  - Pourquoi aucune place de recharge électrique, pour deux ou quatre roues, n'a-t-elle été prévue dans les rues adjacentes de l'écoquartier, alors que d'autres quartiers de la ville en disposent ?
  - Dans la perspective de l'arrivée du M3, et sachant que le parking du Loup est réservé aux habitants tandis que celui du Vélodrome — déjà saturé — sera prochainement en chantier, la Municipalité prévoit-elle la création d'un parking P+R à cette entrée de la ville ?
- 

Lausanne, le 1er décembre 2025  
PIRON

Mme Françoise

Signataire(s) :